

**Département des Côtes d'Armor  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE du mardi 12 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 12 septembre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10 heures, salle Georges Rumen, siége à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

**Etaient présents :**

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUIILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CHAPPE Fanny ; BILLAUX Béatrice ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

**Absents excusés :** PRIGENT Christian ; CONNAN Guy ; JOBIC Cyril.



**DELBU2023-09-069**

**Mobilité et formation professionnelles - Modification du tableau des effectifs : modifications de postes liées aux mobilités et aux besoins des services**

Créations de postes permanents liées aux mobilités internes/externes, au déroulement de carrière, à la nomination de lauréats de concours et aux besoins des services

**Pôle Ressources**

**Service Affaires juridiques, foncières et commande publique**

Adjoint à la Cheffe de service commande publique - Régularisation grade suite au recrutement sur poste vacant

Suite au départ de la Cheffe de service commande publique, rédacteur titulaire, la Cheffe de service des affaires juridiques et foncières a été retenue à l'issue d'un jury pour assurer les fonctions de Cheffe de service des affaires juridiques, foncières et commande publique. Il a alors été décidé de recruter une Adjointe à la commande publique afin de pourvoir le poste resté vacant. Un agent rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe prendra ainsi ses fonctions le 1<sup>er</sup> septembre prochain.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 :

\* de créer un poste à temps complet de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

**Vu** la délibération DEL2020-07-235 du Conseil d'Agglomération, en date du 16 juillet 2020, relative à la délégation de pouvoir du Conseil au Bureau pour modifier le tableau des effectifs ;

Vu le vote du budget primitif pour l'année 2023 par le Conseil d'Agglomération le 21 mars 2023 ;

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau communautaire, à l'unanimité décident :

- De valider la création d'un poste à temps complet de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe ;
- De confirmer que les crédits votés au budget permettent la création de ce poste.

Et sous réserve de l'avis du CST du 12 octobre 2023 :

- De valider la suppression d'un poste à temps complet de rédacteur.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,

Le Président,  
Vincent LE MEAUX

